



Désolidarisation ou denonciation du compte joint

Par **vero2878**, le **03/08/2008** à **12:53**

mon mari refuse de me désolidariser du compte joint qui est actuellement debiteur rnj'ai vu sur le net qu'il y vaiat possibilité de dénoncer ce compternrnqu'est ce que cela veut dire exactement ????????

Par **jeetendra**, le **03/08/2008** à **19:57**

bonsoir, il y a la désolidarisation du compte joint qui se fait normalement à l'amiable entre les co-titulaires du compte commun, et [fluo]la dénonciation[/fluo] lorsque l'un des co-titulaires s'y oppose et qui se fait par courrier recommandé avec accusé de réception que vous devez envoyer à la banque qui gère le compte commun.rnrnMais ce faisant vous [fluo]resterez solidaire des dettes contractées antérieurement à[/fluo] [fluo]cette dénonciation[/fluo], ensuite si il veut utiliser le compte votre signature sera indispensable, alors qu'avant la dénonciation non, renseignez vous auprès de votre banquier pour la procédure à suivre, courage à vous, cordialement